

Annexe B  
profil de poste personnel de direction - collèges Rep+ 2022

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille  
ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

## PROFIL DE POSTE PERSONNEL DE DIRECTION ETABLISSEMENTS REP+

### Intitulé de l'emploi :

Chef d'établissement : Principal  
Type et nom de l'établissement : Collège Henri WALLON  
Catégorie financière : 4  
Type de logement : F5

### Implantation géographique :

Adresse : 18 traverse du Couvent  
Commune : Marseille  
Code postal : 13014

### Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement :

Nombre d'élèves : 572

Environnement : Quartier pauvre de Marseille, avec une cité dégradée à l'arrière du collège.

Spécificités internes : équipe stable, climat scolaire positif, fortes difficultés sociales et scolaires. Capacité de l'équipe à conduire une réflexion et une action professionnelle collectives, annualisation de certains dispositifs pédagogiques, temps REP+ bien identifiés.

Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur (préciser : site internet, etc...) : APAE IPS 59.

### Compétences attendues :

En matière de pilotage d'une démarche innovante notamment dans les champs des établissements REP+ (pédagogie, vie scolaire, GRH) :

Pilotage renforcé de la politique éducative et du service Vie scolaire ; maintien d'un dialogue interne ouvert et constructif, impulsion de la réflexion pédagogique afin de dégager des priorités.

Liées à la spécificité du poste : maîtrise aboutie des aspects techniques des fonctions de direction pour dégager du temps de présence sur le terrain.

Autres compétences : Capacité particulière à fédérer autour d'un projet et d'une culture partagée d'établissement.

### Points particuliers concernant le poste (à préciser) :

Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale – titulaire

Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans

Expérience de l'éducation prioritaire et si possible d'un précédent poste de chef d'établissement.

Disponibilité

Autres :

**Cette fiche doit être envoyée directement à la DIEPAT du rectorat pour le 17 novembre 2021 au plus tard.**